

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 26 mars 2019**, à **15 h** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire suppléant Michel Longtin.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard

Absence motivée : Messieurs David Pharand et Gaëtan Lalande

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente et communications agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
4. Sécurité civile / Demande d'aide financière / Volet 2
5. Entérinement de l'acceptation de l'offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils concernant le 205, ch. Petite-Nation
6. Entérinement de l'embauche de M. Pierre Pagé à titre de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel
7. Période de questions
8. Fermeture de l'assemblée

1. **Ouverture de l'assemblée**

| |
|--|
| 2019-03-19167 Ouverture de l'assemblée |
|--|

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 13 h

Adoptée.

2. **Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

| |
|---|
| 2019-03-19168 Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire |
|---|

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à la majorité**

DUHAMEL | **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2019**

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-03-19169

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté ;

Adoptée.

4. Sécurité civile / Demande d'aide financière / Volet 2

2019-03-19170

Sécurité civile/Demande d'aide financière/Volet2

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la municipalité de Duhamel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la municipalité de Duhamel atteste par la présente qu'elle se regroupera avec toutes les municipalités de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduite, pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la municipalité de Duhamel autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

QUE la résolution numéro 2019-03-19154 soit abrogée.

Adoptée.

5. Entérinement de l'acceptation de l'offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils concernant le 205, ch. Petite-Nation

2019-03-19171

Entérinement de l'acceptation de l'offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils concernant le 205, ch. Petite-Nation

CONSIDÉRANT la problématique de drainage touchant l'entrée d'une résidence privée au 205, ch. Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un rapport d'ingénierie afin de déterminer les solutions possibles et d'estimer le coût des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnel de la firme N. Sigouin Infra-Conseils pour la correction de la problématique d'érosion dans une entrée de résidence privée, datée du 8 mars 2019;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil entérinent l'acceptation de l'offre de services de N. Sigouin Infra-Conseils dont l'estimation des coûts s'élève à 2650 \$ et autorisent le paiement des factures liées aux services d'ingénierie énumérés dans celle-ci.

Adoptée.

6. Entérinement de l'embauche de M. Pierre Pagé à titre de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel

2019-03-19172

Entérinement de l'embauche de M. Pierre Pagé à titre de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures au poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel se terminant le 1^{er} mars 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un chauffeur-journalier le plus tôt possible ;

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Pierre Pagé à titre de chauffeur, effective le 20 mars 2019, conformément aux recommandations de la direction générale ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil municipal acceptent la recommandation de la direction générale et entérinent l'embauche de monsieur Pierre Pagé au poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel, conformément à la classe 6 et à l'échelon 4 de la convention collective en vigueur.

Adoptée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-19175

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 15 h 10.

Adoptée.

Annexe A

| CODE GÉOGRAPHIQUE | NOM (incluant notre municipalité) |
|--------------------------|--|
| 80115 | Boileau |
| 80103 | Chénéville |
| 80135 | Duhamel |
| 80130 | Lac-des-Plages |
| 80095 | Lac-Simon |
| 80065 | Mayo |
| 80010 | Montebello |
| 80110 | Namur |
| 80020 | Notre-Dame-de-la-Paix |
| 80045 | Plaisance |
| 80078 | Ripon |
| 80027 | Saint-André-Avellin |
| 80125 | Saint-Émile-de-Suffolk |
| 80050 | Thurso |

Julie Ricard

Directrice générale

Le _____ 2019

